

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 16 mars 2022	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une visite de surveillance en matinée. Elle observe la transition vers le jeu à l'extérieur. Le mentor en assurance de la qualité observe des interactions positives entre les éducatrices et les enfants lors de cette transition.

Le ratio est respecté pendant la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mars 2022

Date

original signé par
Cynthia Dupuis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mars 2022

Date